



---

# Etude relative aux modalités d'agrément des centres psychotechniques.

Etude sur appel d'offre DSCR/ER du 08/2005. 72 p. Auteurs: Dominique Charrol (Cabinet Hypophyse), Laurence Weber (Consultante).

**Thème:**

Le conducteur [1]

Permis à points [2]

**Date du document:**

Samedi Avril 1 2006

**Audience de groupes:**

site public

**Visibilité du contenu de groupe:**

Use group defaults

**Résumé:**

L'augmentation significative du nombre de conducteurs à évaluer, la modification des problématiques (conducteurs novices, conducteurs multi-infractionnistes, conducteurs récidivistes vitesse ou conducteurs sous l'influence de produits, conducteurs âgés etc...), la complexité des parcours de l'utilisateur-infractionniste, la possible multiplication des organismes chargés de ces examens obligent à une réflexion pour ajuster les pratiques et les mettre en cohérence avec l'ensemble de mesures visant à améliorer le comportement du conducteur. Dans ce contexte, et en raison de l'augmentation des conducteurs soumis à cet examen, la Direction de la sécurité et de la circulation routière (DSCR) a souhaité : - préparer la définition d'une réglementation homogène dans tous les départements relative à l'agrément des centres psychotechniques et clarifier ainsi la situation - envisager dans un deuxième temps une définition des tests les plus pertinents pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite.

**Auteur(s):**

Dominique Charrol, Laurence Weber

**Fichier(s) :**

-  [etudeagremexampsycho techn.pdf](#) [3]

[Retour à la base documentaire](#) [4]

---